

**COMMUNE D'UNIEUX**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024**

Le lundi vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Morgane RICHARD à M. Fabrice MIALON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Véronique RESSEGUIER à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Carmela LEDDA.

**Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 24- Nombre de votants : 29**

**Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC**

**DÉLIBÉRATION N°2024-12-08**

**OBJET : INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU BENEFICE DES AGENTS EXERÇANT DES FONCTIONS ITINÉRANTE SUR LA COMMUNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 28 du décret n° 91.573 du 19 juin 1991,  
VU la délibération du Conseil municipal du 26 février 2002 fixant l'indemnité annuelle forfaitaire de déplacement au bénéfice des agents exerçant régulièrement des fonctions itinérantes sur la commune et utilisant systématiquement à cet effet leur véhicule personnel,  
VU les délibérations du 7 octobre 2019 et 28 mai 2020 modifiant la liste des emplois bénéficiaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,**

- **AJOUTE** à la liste des emplois bénéficiant de l'indemnité annuelle forfaitaire de déplacement : le Responsable du service communication, pour l'utilisation de son véhicule personnel lors des déplacements à l'intérieur de la commune avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à UNIEUX, le 23 décembre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.



Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON  
